



« Je voudrais vous assurer de ma ferme volonté et de celle du Gouvernement d'organiser les élections dans les délais prévus par la Constitution » »

Faustin Archange TOUADÉRA,
Président de la République



LA FEUILLE VOLANTE DU PRÉSIDENT

53 923

Centrafricains se sont inscrits sur les listes pour élire le Président de la RCA et les Députés de l'Assemblée Nationale

En marche vers les élections



En RCA, les inscriptions sur les listes électorales se poursuivent les Centrafricains se préparent à élire leur Président et les Députés de l'Assemblée nationale, par un vote général qui aura lieu le 27 décembre 2020.

Faustin Archange TOUADÉRA, Président de la République, Chef de l'Etat, a placée la sécurité des élections parmi ses priorités. « **Les périodes électorales en Afrique sont souvent accompagnées de tensions politiques et sociales qui requièrent une forte mobilisation des forces de défense et de sécurité intérieures. Cela**

implique la mobilisation des ressources supplémentaires pour assurer la sécurité des élections que nous voulons pacifiques et crédibles sur l'ensemble du territoire national », a dit le Chef de l'Etat devant l'ensemble du corps diplomatique accrédité en RCA.

A titre de rappel, les élections présidentielles et législatives 2020 font suite à l'Accord pour la Paix et la Réconciliation signé le 6 février 2019 par le Gouvernement et les groupes armés.

« **Ces scrutins constituent une occasion historique pour consolider les espoirs suscités par l'Accord, notamment l'ancrage de notre jeune démocratie, du processus de paix, de la réconciliation nationale et du retour de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire** », a noté le Président.

« **La mobilisation des ressources financières est désormais une urgence et une priorité ! Nous devons relever le défi d'un glissement du calendrier électoral qui, dans la situation que traverse notre pays, nous mènerait vers une impasse politique et un vide constitutionnel aux conséquences désastreuses. Je voudrais vous assurer de ma ferme volonté et de celle du Gouvernement d'organiser les élections dans les délais prévus par la Constitution** », a conclu le Chef de l'Etat.

Le 27 décembre 2020, les Centrafricains auront à choisir leur Président et 140 Députés de l'Assemblée Nationale. Pour ce faire, il importe de s'inscrire aujourd'hui.

Allons massivement, Centrafricains, Centrafricaines dans les centres d'inscription pour nous faire enregistrer sur les listes électorales ! L'ANE L'Autorité Nationale des Elections nous y invite.

Ensemble, choisissons notre avenir !

Santé publique : tendance appuyée par le rythme

Les problèmes de santé publique concernent tout le monde. Que vous viviez en République Démocratique du Congo, en Egypte ou en République Centrafricaine, peu importe. Le niveau du pays peut varier, mais les problèmes restent partout les mêmes.

Longtemps, la santé publique est restée ignorée par les autorités en RCA. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, 213 organisations de santé étaient hors service en 2014. Bien d'autres établissements n'étaient pas opérationnels à 100%. Le pays manquait de personnel qualifié, de matériel médical tels les médicaments. Faisant le bilan de l'année 2014, l'OMS a taxé l'état du système de santé en RCA de catastrophique.

Le jour où les choses ont commencé à changer était celui de l'élection du Président Touadéra. Dès son entrée à la Présidence, le Chef de l'Etat a déclaré qu'il était primordial de réhabiliter le système de santé publique. Une amélioration notable ne se ferait pas du jour au lendemain, bien entendu, mais les premières actions réalisées par le Président vont dans ce sens.

A titre de rappel en 2010, les dépenses de la santé publique ne dépassaient pas 3,7% de produit intérieur brut, en 2015, elles sont arrivées à 5,8%, alors que l'année 2020 a connu un chiffre record de 11,7% ! De même, l'espérance de vie qui était de 47,3 ans en 2010, a dépassé la cinquantaine dix ans plus tard. En 2020, la moyenne est plus de 53 ans. Ce ne sont que quelques exemples de la politique au service des Centrafricains,

proclamée et mise en œuvre par le Chef de l'Etat, soucieux de la vie de ses concitoyens.

Il est clair que pour la santé publique, le Coronavirus est un coup dur. Les dépenses budgétaires affectées à la lutte contre la pandémie ont été augmentées. Il faut à tout prix éviter une contamination massive. Nos médecins travaillent en héros, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, pour vaincre ce fléau. Résultat : **le nombre de personnes atteintes du Coronavirus en RCA est un peu plus de 4,3 mille, tandis que dans les pays voisins, les malades se comptent par dizaines de milliers.** On peut dire désormais que, mise à l'épreuve de la pandémie, la santé publique a tenu bon.

Pour l'heure, le Président de la RCA s'attelle à des tâches qui ne sont rien moins que faciles. Il s'agit avant tout d'améliorer la qualité des services de santé, de les rendre disponibles et accessibles à tous. C'est un ensemble de mesures qui a pour objectif de rapprocher les services de santé de la population, notamment les urgences, afin que la prévention, le traitement et d'autres interventions médicales soient rapides et efficaces y compris dans des endroits isolés et difficiles d'accès. Comme tant d'autres services publics, la santé a besoin d'être relancée en prenant pour modèle les meilleures pratiques de la médecine mondiale. D'ores et déjà on peut dire avec certitude que ces objectifs seront réalisés, car, à en juger par le rythme des réformes, la tendance est irréversible : la médecine en RCA est sur les rails !

17 milliards de FCFA

ont été affectés à la santé publique en 2020, soit 7 milliards plus que l'année précédente



Après une pause de trois mois due au Coronavirus, les vols commerciaux ont repris à l'aéroport International de Bangui M'poko, les départs comme les arrivées. Il reste cependant une restriction : un vol par semaine et par compagnie aérienne.



4 356 personnes sont tombées malades du Coronavirus, dont 53 sont décédées, en République Centrafricaine. Comparé aux pays voisins où ces chiffres sont beaucoup plus élevés, la RCA s'en sort mieux. De l'avis des experts internationaux, cela s'explique par l'attitude proactive des autorités centrafricaines qui ont pris des mesures adéquates pour contenir la pandémie.

« L'agriculture, c'est la vie ! »

Akhamadu Sabi MANDJO, Directeur Général par intérim du Fond pour le développement de l'agriculture et de l'élevage explique les axes du développement du secteur agropastoral en RCA.

Beaucoup ont la certitude que la relance économique d'un pays, commence par l'agriculture et l'élevage. C'est bien l'avis des spécialistes. Pour la RCA qui a survécu à de nombreuses crises militaro-politiques, il est vital de mettre en place une agriculture intensive accompagnée d'une production agricole optimisée.

C'est exactement ce qu'entend le Président de la République Professeur Faustin Archange TOUADERA par sa phrase citée maintes fois : « L'agriculture, c'est la locomotive de la croissance économique de tout pays. La RCA ne fait pas exception ».

Selon Sabi MANDJO, l'agriculture centrafricaine longtemps négligée, a connu un début d'essor avec l'arrivée de son Excellence Faustin Archange Touadéra au Palais de La Renaissance. **« L'agriculture, c'est la base de l'existence. Elle est nécessaire à la survie des populations. L'homme doit pouvoir se nourrir. Tout Etat qui se veut autosuffisant, doit chercher à vaincre la faim et à s'engager dans un développement durable », a préconisé Sabi Mandjo dans une interview à Lengo Songo. Et d'expliquer avec enthousiasme : « L'agriculture a besoin de moyens motorisés. Dans ce secteur, la motoculture est le mot clé. A part cela, il appartient de déterminer ce qu'on va cultiver, d'adapter les cultures à nos conditions climatiques et, surtout, de réserver une place à part aux exportations agricoles. Avec**



des milliers d'hectares de terres fertiles, nous pouvons non seulement satisfaire à nos propres besoins, mais aussi fournir des produits agricoles à d'autres pays, travailler à l'exportation à grande échelle ! »

L'expert a aussi souligné l'importance de la formation. Il faut former des cadres, conduire un travail au laboratoire, organiser des essais sur le terrain pour comprendre quelles semences nous conviennent le mieux.

Pour finir, il a ajouté qu'il existe des entreprises publiques qui travaillent dans l'agriculture. Ces sociétés-là ont des cadres qualifiés. Pour relancer l'agriculture, il suffit de leur donner des moyens. **« Il faut que les conditions de travail soient là pour rendre ce secteur attractif et prospère »,** a conclu Sabi MANDJO en soulignant que le Gouvernement devrait favoriser les petites et moyennes entreprises.



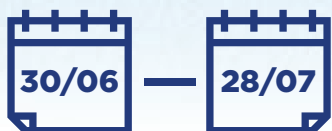
Le Premier Ministre Firmin NGREBADA vient de rencontrer les garants et les facilitateurs de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation en RCA, pour discuter de la situation au Nord-Ouest du pays depuis le début de l'opération conjointe des FACA et de la Minusca contre les éléments des 3R.



Les étudiants de l'Université de Bangui et de l'Ecole Normale Supérieure sont revenus dans les salles de classe et les amphithéâtres le 15 juillet 2020 après une suspension des cours causée par le coronavirus. La décision en a été prise par le Comité de lutte contre le Coronavirus dirigé par le Président TOUADERA.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE POUR LE SCRUTIN 2020-2021

PAIX · PATRIE · PROSPERITE



QUAND ?

L'inscription sur la liste électorale aura lieu du 30 juin jusqu'au 28 juillet 2020.



OÙ ?

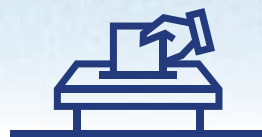
Sont électeurs les personnes des deux sexes ayant la nationalité centrafricaine, âgées de 18 ans révolus au moment de l'inscription, jouissant de leurs droits civiques et qui sont régulièrement inscrites sur la liste électorale définitive.



QUOI ?

Il faut se munir de l'une ou l'autre des pièces suivantes pour pouvoir s'inscrire sur la liste électorale :

- La carte nationale d'identité
- Le passeport
- Le livret militaire
- Le livret de pension civile ou militaire
- L'acte de naissance (accompagné de deux témoins adultes, dont le chef du village, quartier ou son représentant).



QUI ?

L'inscription se fait dans les centres de recensement établis par l'AN.E. Les centres de recensement se trouvent pour la plupart dans les établissements scolaires ou dans les abords immédiats du lieu de résidence des électeurs. Pour les personnes déplacées, les centres d'enregistrement des électeurs sont établis aux abords du site d'accueil.

Plus d'informations sur le site officiel du Président — renaissance.cf
Distribution gratuite